

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES DU
PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME

SPECIAL TENDERS BOARD

DEMANDE DE COTATION

N°D13-86/DC/MINSANTE/SG/UCS-FMP/PNLP/CSPM/2026 DU
24 MARS 2026

RELATIVE A L'ACQUISITION DU MATERIEL POUR LA
SURVEILLANCE ENTOMOLOGIQUE

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

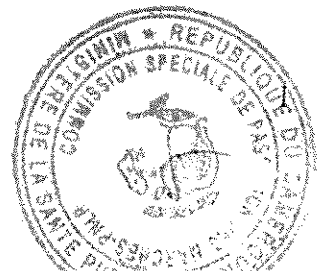
FINANCEMENT :

- Fonds Mondial de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme pour la partie Hors taxes, Budget GC7 Exercice 2026 ;
- Budget de l'Etat pour les Taxes.

Code budgétaire :

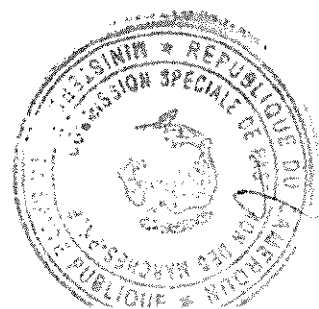
DOSSIER DE CONSULTATION

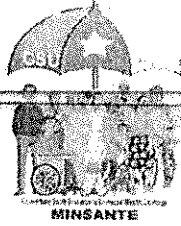
Mars 2026



SOMMAIRE

PIECE N° 1 - AVIS DE CONSULTATION	3
PIECE N° 2 - REGLEMENT DE CONSULTATION	11
PIECE N° 3 - SPECIFICATIONS TECHNIQUES	19
PIECE N° 4 – CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES	27
PIECE N° 5 – CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF	29
PIECE N° 6 - PROJET DE LETTRE-COMMANDE	31
PIECE N° 7 - MODELES DE FORMULAIRE DES PIECES	45
PIECE N° 8 - CHARTE D'INTEGRITE	56
PIECE N° 9 - CLAUSES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	60
PIECE N° 10 – JUSTIFICATIFS DES ETUDES PREALABLES	62
PIECE N°11 – LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS	64





D^N 13-86 AVIS DE DEMANDE DE COTATION
/DC/MINSANTE/SG/UCS/RMP/PNLP/CSPM/2026 DU **26 MARS 2026**
RELATIVE A L'ACQUISITION DU MATERIEL POUR LA SURVEILLANCE ENTOMOLOGIQUE

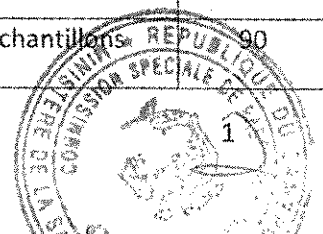
1. Objet de la Consultation

Dans le cadre des activités de recherche et de surveillance entomologique mise en œuvre par le Programme National de Lutte contre le Paludisme, le Ministre de la Santé Publique, Maître d'Ouvrage, lance un Avis de Consultation relative à l'acquisition du matériel pour la surveillance entomologique.

2. Consistance des fournitures

Les prestations de la présente Demande de Cotation se présentent ainsi qu'il suit :

Désignation	Spécifications techniques	Quantité
Papier imprégnés d'insecticides (Boîtes 1X, 5X et 10X)	Papiers imprégnés d'insecticide, boîtes de 8 feuilles (Deltaméthrine 0,05%, Deltaméthrine 0,25%, Deltaméthrine 0,5%, Permethrine 0,75%, Permethrine 3,75%, Permethrine 7,5%, Alphacyperméthrine 0,05%, Alphacyperméthrine 0,25%, Alphacyperméthrine 0,5%, Bendiocarb 0,1%, Bendiocarb 0,5%, Bendiocarb 1%, Pirimiphos methyl 0,25%, Pirimiphos methyl 1,25%, Pirimiphos methyl 2,5%, PBO 4%)	130
Pipette pasteurs (paquet de 100)	Petite pipette pour la collecte de larves de moustiques	30
Tubes Eppendorf 1,5 ml gradués (Paquet de 1000 pcs)	Paquet de 100 pièces, gradués et de volume de 1.5ml	15
Gel de Silice (0,5kg)	Gel de silice dans un contenant hermétique	10
Papier Whattman #3MM (paquet 100 Pcs)	Diamètre 3mm, paquet de 100 pièces	30
Coton hydrophile (500g)	Rouleau de coton hydrophile de 500g	30
Flacon d'insecticide (1L)	Flacon de 1L, matière active, pyréthrianoïde et pipéronyl butoxyde.	400
Torches rechargeables	Torche rechargeable, possibilité de fonctionnement avec le pile alcaline	75
Marqueurs indélébiles fin (Slater, paquet de 4Pcs)	Paquet de marqueurs fins (F), marqueur slater	5
Sachet plastique (paquet de 100)	Paquet de sachets plastiques pour conservation des échantillons	90



Désignation	Spécifications techniques	Quantité
Gants stériles (paquet de 100)	Gants stériles, paquet de 100 pièces, taille Medium	20
Tetramin (boite)	Boîte de Tetramin© Nutriment dédié à la nutrition de alvins	06
Reprographie fiche de collecte	Fiches de collecte	1500
Rouleau papier essuie tout	Rouleau papier	30
WHO tube test kit	Kit de bioassay OMS, tube vert, rouge, glissoire, fermoir, aspirateur, anneaux	10

NB : Bien vouloir joindre dans l'offre le prospectus / photo de chaque matériel proposé.

3. Participation

La participation à cette consultation est ouverte à égalité de conditions aux Entreprises installée au Cameroun, disposant d'un contrat de représentation avec une firme internationale dans la conception, l'assemblage ou la distribution de ce type de matériel et consommables médicaux.

4. Financement et coût prévisionnel

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le budget du Fonds Mondial de Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme – GC7 pour la partie hors taxe et le budget de l'Etat pour les taxes.

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de huit millions cent cinquante un mille (8 151 000) FCFA Hors taxes, soit neuf millions sept cent vingt mille soixante-sept (9 720 067) FCFA, toutes taxes comprises.

5. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette Demande de Cotation est exclusivement *hors* ligne.

6. Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le Dossier de Demande de Cotation peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat du Programme National de Lutte contre le Paludisme situé derrière le siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé, dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

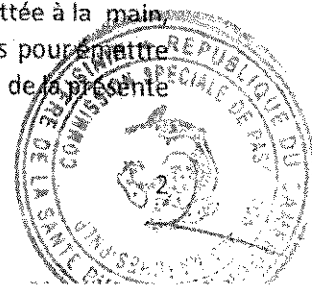
7. Acquisition du dossier de consultation

La version physique du dossier peut être obtenu au Secrétariat du Programme National de Lutte contre le Paludisme situé derrière le siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé, dès publication du présent avis, sur présentation de l'original de la quittance de versement au Trésor Public de la somme non remboursable de vingt mille (20 000) Francs CFA.

La copie de ladite quittance sera déposée au lieu du retrait du Dossier de Consultation et portera les coordonnées du soumissionnaire.

8. Cautionnement de soumission

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission timbrée d'un montant de cent quatre-vingt-dix mille (190 000) FCFA, acquittée à la main délivrée par une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour permettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 13 de la présente Demande de Cotation.



Elle devra être valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres et sera libérée d'office après publication des résultats d'attribution pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire de la Lettre-commande, ce cautionnement sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

L'absence ou la non-conformité de la caution de soumission timbrée délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la présente consultation est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

NB : Bien vouloir joindre le récépissé de consignation de la CDEC.

9. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra être déposée au Secrétariat du Programme National de Lutte contre le Paludisme situé derrière le siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé, au plus tard le 27/04/2026 à 13 heures sous enveloppe adressée au Maître d'Ouvrage avec la mention :

DEMANDE DE COTATION

N°...../DC/MINSANTE/SG/UCS-FMP/PNLP/CSPM/2026 DU
RELATIVE A L'ACQUISITION DU MATERIEL POUR LA SURVEILLANCE ENTOMOLOGIQUE
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Ouverture des offres

L'ouverture des offres se fera en un temps et aura lieu le 27/04/2026 à 14 heures par la Commission Spéciale de Passation des Marchés du Programme National de Lutte contre le Paludisme siégeant au Groupe Technique Central du Programme National de Lutte contre le Paludisme situé derrière le siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée ayant une parfaite connaissance du dossier.

Les offres devront être chiffrées Hors Taxes (HT) et Toutes Taxes Comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission daté, signé et timbré.

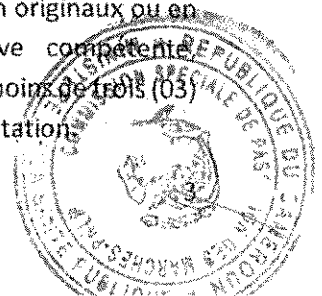
11. Recevabilité des offres

Les pièces administratives, la cotation technique et la cotation financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous plis unique scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission ;
- les plis sans indication de l'identité du Dossier de Consultation;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans la Demande de Cotation ou les offres uniquement en copies.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente conformément aux stipulations de la Demande de Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Consultation.



Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence ou la non-conformité de la caution de soumission délivrée par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministre des Finances, accompagnée du récépissé de dépôt et de consignation de la CDEC.

12. Critères d'évaluation

Ils comprennent les critères éliminatoires et les critères essentiels définis ainsi qu'il suit :

12.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment de :

- l'absence ou non-conformité de la caution de soumission timbrée, acquittée à la main et datée, accompagnée du récépissé de dépôt et consignation à la CDEC ;
- la fausse déclaration ou falsification des pièces ;
- l'absence d'une pièce administrative après épuisement du délai réglementaire, soit 48 heures ;
- l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés publics au cours des trois dernières années (2025, 2024 et 2023) ;
- l'absence du contrat ou de l'autorisation du fabricant du matériel que le soumissionnaire commercialise ;
- l'absence de l'Agrément du Ministère de la Santé Publique : Agrément de distributeur de dispositifs médicaux (document en cours de validité)
- l'absence de prospectus et/ou Fiches techniques du fabricant, en couleur dans l'original de l'offre et suffisamment lisible dans les copies ressortant la marque, le modèle, l'image et les caractéristiques techniques du matériel ou consommable proposé ;
- la non-conformité du matériel proposé à l'ensemble des spécifications techniques demandées ;
- l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- l'absence de la charte d'intégrité datée et signée
- l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociale datée et signée
- la Note technique inférieure à **5 OUI/6 des critères essentiels.**

12.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :

- Expérience du soumissionnaire
- Conformité du matériel proposé aux spécifications techniques demandées
- Certificat d'origine/conformité aux standards techniques internationaux de l'OMS ou équivalents
- Planning de livraison du matériel
- Preuve d'acceptation des conditions du marché
- Présentation de l'Offre

Le système de notation des offres est le mode binaire (oui ou non).

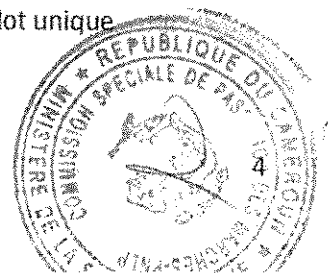
13. Délai et lieu de livraison

Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage est de **trente (30) jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

Le lieu de livraison du matériel est le Groupe Technique Central du Programme National de Lutte contre la Paludisme.

14. Allotissement

L'ensemble des prestations de la présente Demande de Cotation constitue un lot unique



15. Attribution de la Lettre-commande

Le Maître d'Ouvrage attribuera la Lettre-commande au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins disante et reconnue conforme pour l'essentiel au dossier de consultation et qui dispose des capacités techniques requises pour livrer le matériel requis.

16. Durée de validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat du Programme National de Lutte contre le Paludisme situé derrière le siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé ou à l'Unité de Coordination des Subventions du Fonds Mondial et des partenaires la Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme, sis au premier étage de l'immeuble Ex-PSFN situé à côté de l'immeuble de la Santé ; Tél : 650 84 87 45 ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

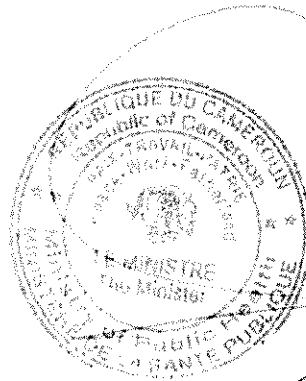
18. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP aux numéros 222 200 009/222 200 008/222 201 803 / 222 206 043.

Fait à Yaoundé, le 26 MARS 2025

Ampliations :

- MINMAP;
- MINSANTE/CAB;
- UCS/FMP;
- ARMP/JDM (pour publication);
- CSPM/ PNL
- GTC/PNLP(pour affichage).



Dr. M... M...



RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

UNITE DE COORDINATION DES SUBVENTIONS DU FONDS
MONDIAL ET DES PARTENAIRES DE LA LUTTE CONTRE LE
SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

GENERAL SECRETARIAT

COORDINATION UNIT OF THE GLOBAL FUNDS AND
PARTNERS GRANTS FOR FIGHT AGAINST AIDS,
TUBERCULOSIS AND MALARIA

NOTICE OF CONSULTATION FOR QUOTATION REQUEST

D^N° 13-86/DC/MINSANTE/SG/UCS/ANP/PNLP/CSPM/2026 DU 26 MARS 2026
RELATIVE TO THE ACQUISITION OF EQUIPMENT FOR ENTOMOLOGICAL MONITORING

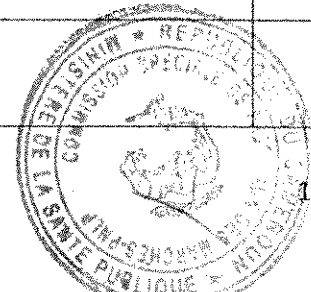
1. Purpose of the Consultation

As part of the entomological research and surveillance activities implemented by the National Program for Malaria Control, the Minister of Public Health, Project Owner, launches a Consultation Notice regarding the acquisition of equipment for entomological monitoring.

2. Consistency of supplies

The services in this Quotation Request are presented as follows:

Designation	Technical specifications	Quantity
Paper impregnated with insecticides (1X, 5X and 10X boxes)	Papers impregnated with insecticide, boxes of 8 sheets (Deltamethrin 0.05%, Deltamethrin 0.25%, Deltamethrin 0.5%, Permethrin 0.75%, Permethrin 3.75%, Permethrin 7.5%, Alphacypermethrin 0.05%, Alphacypermethrin 0.25%, Alphacypermethrin 0.5%, Bendiocarb 0.1%, Bendiocarb 0.5%, Bendiocarb 1%, Pirimiphos methyl 0.25%, Pirimiphos methyl 1.25%, Pirimiphos methyl 2.5%, PBO 4%)	130
Pipette pastors (pack of 100)	Small pipette for collecting mosquito larvae	30
1.5 ml graduated Eppendorf tubes (Pack of 1000 pcs)	Pack of 100 pieces, graduated and volume 1.5ml	15
Silica Gel (0,5kg)	Silica gel in a sealed container	10
Whattman Paper #3MM (pack 100 Pcs)	Diameter 3mm, pack of 100 pieces	30
Hydrophilic cotton (500g)	500g hydrophilic cotton roll	30
Insecticide bottle (1L)	Bottle of 1L, active ingredient, pyrethroid and piperonyl butoxyde.	400
Rechargeable torches	Rechargeable torch, possibility of operation with alkaline battery	75
Fine indelible markers (Slater, pack of 4Pcs)	Fine marker pack (F), slater marker	5



Designation	Technical specifications	Quantity
Plastic bag (pack of 100)	Pack of plastic bags for preserving samples	90
Sterile gloves (pack of 100)	Sterile gloves, pack of 100 pieces, size Medium	20
Tetramin (box)	Boite de Tetramin© Nutrient dedicated to the nutrition of alvins	06
Reprography collection sheet	collection sheets	1500
Paper roll wipes everything	paper roll	30
WHO tube test kit	WHO bioassay kit, green tube, red, slide, clasp, vacuum cleaner, rings	10

NB: Please attach the prospectus/ photo of the material/item proposed in the offer.

3. Participation

Participation in this consultation is open on equal terms to companies established in Cameroon, having a representation contract with an international firm in the design, assembly or distribution of this type of medical equipment and consumables.

4. Funding and estimated cost

The services, which are the subject of this Quotation Request, are financed by the budget of the Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria – GC7 for the tax-free part and the State budget for taxes.

The estimated cost of the operation at the end of the preliminary studies is eight million one hundred fifty-one thousand (8,151,000) FCFA excluding taxes, or nine million seven hundred twenty thousand sixty-seven (9,720,067) FCFA, all taxes included.

5. Submission Method

The chosen submission mode for this Quotation Request is exclusively offline

6. Consultation of the Quotation Request File

The Quote Request File can be consulted during working hours at the Secretariat of the National Program for the Fight against Malaria located behind the headquarters of the Cameroonian Red Cross in Yaoundé, from the publication of this notice.

It can also be accessed online at the COLEPS platform at <http://www.marchespublics.cm> and <http://publiccontracts.cm> on the ARMP website (www.armp.cm).

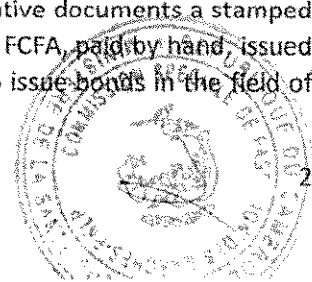
7. Acquisition of the consultation file

The physical version of the file can be obtained from the **Secretariat of the National Program for Malaria Control located behind the headquarters of the Cameroonian Red Cross in Yaoundé**, upon publication of this notice, upon presentation of the original of the receipt for payment to the Public Treasury of the non-refundable sum of twenty thousand (20,000) CFA francs.

The copy of said receipt will be filed instead of the withdrawal of the Consultation File and will bear the bidder's contact details.

8. Bid Bond

Under penalty of rejection, each tenderer must attach to their administrative documents a stamped bid deposit in the amount of one hundred and ninety thousand (190,000) FCFA, **paid by hand**, issued by a financial institution approved by the Minister in charge of finance to issue bonds in the field of



~~public procurement and listed in exhibit 13 of this Listing Application.~~

It must be valid for thirty (30) days beyond the original date of validity of the tenders and will be automatically released after publication of the award results for the tenderers who have not been selected. For the winning bidder of the Letter-order, this bond will be released after the final bond has been provided.

The absence or non-compliance of the stamped tender guarantee issued by a first-rate bank or a first-class financial institution authorized by the Ministry of Finance will result in the outright rejection of the offer. A bid bond produced but unrelated to the present consultation is considered absent. The bid deposit submitted by a bidder during the opening session of the bids is inadmissible.

NB: Please enclose the CDEC deposit receipt.

9. Bid Submission

Each offer, written in French or in English and in **seven (07) copies including one (01) original and six (06) copies** marked as such, must be submitted to the **Secretariat of the National Program for Combating Malaria** located behind the headquarters of the Cameroonian Red Cross in Yaoundé, no later than _____ at _____ hours in an envelope addressed to the Project Owner with the mention:

REQUEST FOR QUOTATION

N°..... /DC/MINSANTE/SG/UCS-FMP/PNLP/CSPM/2026 DU

RELATIVE TO THE ACQUISITION OF EQUIPMENT FOR ENTOMOLOGICAL MONITORING

«TO BE OPENED ONLY DURING THE STRIPPING SESSION»

10. Opening of tenders:

The opening of offers will take place in a certain time and will take place on _____ at _____ by the **Special Procurement Commission of the National Program for Malaria** sitting on the **Central Technical Group of the National Program for Malaria** located behind the headquarters of the **Cameroonian Red Cross** in Yaoundé.

The tenderers may attend this opening session or be represented by a person of their choice duly appointed with full knowledge of the file.

Offers must be quoted excluding taxes (HT) and including all taxes (TTC) and accompanied by the dated, signed and stamped submission template.

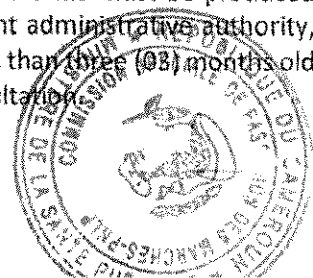
11. Admissibility of Bids

The administrative documents, the technical quotation and the financial quotation must be placed in different separate envelopes and delivered under a single sealed envelope.

Will be inadmissible by the Project Owner:

- The envelopes bearing the indications of the identity of the tenderer;
- Folds that have reached after the deadlines and hours of submission;
- The folds not compliant with the submission mode;
- the folds without indication of the identity of the Consultation File;
- The non-respect of the number of copies indicated in the Quotation Request or offers only in copies.

Under penalty of rejection, the required documents in the administrative file must be produced in originals or in certified true copies by the issuing service or competent administrative authority, in accordance with the provisions of the Quote Request. They must be less than **three (03) months** old or have been established after the date of signature of the notice of consultation.



~~Any incomplete offer in accordance with the requirements of the Consultation File will be declared inadmissible. In particular the absence or non-compliance of the bid bond issued by a first-rate financial institution approved by the Minister of Finance, accompanied by the deposit and consignment receipt from the CDEC.~~

12. Evaluation criteria

They include the elimination criteria and the essential criteria defined as follows:

12.1 Elimination criteria

These include:

- the absence or non-compliance of the stamped, hand-paid and dated submission guarantee, accompanied by the deposit and consignment receipt to the CDEC;
- the false declaration or falsification of documents;
- the absence of an administrative document after exhaustion of the regulatory deadline, i.e. 48 hours;
- the absence of the sworn statement of non-abandonment of public contracts over the past three years (2025, 2024 and 2023);
- the absence of the contract or the manufacturer's authorization of the equipment that the bidder markets;
- the absence of the Approval from the Ministry of Public Health: Approval of distributor of medical devices (document valid)
- the absence of flyers and/or Technical datasheets of the manufacturer, in color in the original of the offer and sufficiently legible in the copies showing the brand, model, image and technical characteristics of the proposed equipment or consumable;
- the non-compliance of the proposed material with all the requested technical specifications;
- the absence of a quantified unit price in the financial offer;
- the absence of the dated and signed integrity charter
- the absence of the dated and signed declaration of commitment to comply with environmental and social clauses
- the Technical Rating lower than 5 YES/6 of the essential criteria.

12.2. Essential criteria

The essential criteria for the qualification of candidates will cover:

- Experience of the bidder
- Compliance of the proposed equipment with the requested technical specifications
- Certificate of origin/conformity to WHO international technical standards or equivalent
- Material delivery schedule
- Proof of acceptance of the market conditions
- Presentation of the Offer

The bid scoring system is binary (yes or no).

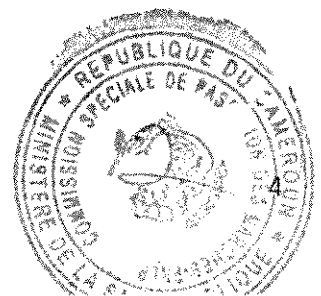
13. Delivery time and location

The maximum delivery period planned by the Project Owner is thirty (30) days from the date of notification of the service order to start the services.

The place of delivery of the equipment is the Central Technical Group of the National Program for Malaria Control.

14. Allotment

The services in this Quotation Request are comprised one single lot.



15. Assignment of the Letter-of-Order

The Project Owner will award the Order Letter to the bidder whose offer has been evaluated as the lowest bid and recognized as substantially compliant with the consultation file and who has the technical capabilities required to deliver the required material.

16. Duration of validity of the Quotes

Tenderers remain engaged by their Quotations for ninety (90) days from the deadline set for the submission of Quotations.

17. Additional Information

Additional information can be obtained during working hours at the Secretariat of the National Program for Malaria Control located behind the headquarters of the Cameroonian Red Cross in Yaoundé or at the Grant Coordination Unit of the Global Fund and partners the Fight against AIDS, Tuberculosis and Malaria, located on the first floor of the Ex-PSFN building located next to the Health Building; Tel: 650 84 87 45 or online on the COLEPS platform at <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>.

18. Fight against corruption and bad practices

For any denunciation for practices, facts or acts of corruption, please call CONAC at number 1517, the Authority in charge of Public Procurement (MINMAP) (SMS or call) to the numbers: (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, ARMP numbers: 222 200 009/222 200 008/222 201 803 / 222 206 043.

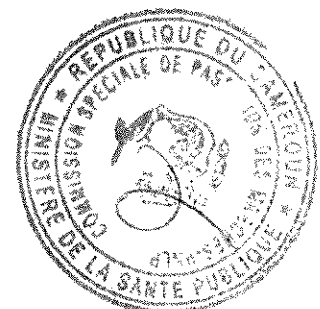
Done in Yaoundé, the 26 MARS 2026

Ampliations :

- MINMAP;
- MINSANTE/CAB;
- UCS/FMP;
- ARMP/JDM (for publication);
- CSPM/ PNLP;
- GTC/PNLP (for display).



D. Maranda Malachie



PIECE II : REGLEMENT DE LA DEMANDE DE COTATION

A. LE DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

Article 1 - Contenu du Dossier de Demande de Cotation

- 1.1 Le dossier de Demande de Cotation décrit les prestations à effectuer, fixe les procédures et stipule les conditions du marché. Il comprend les pièces ci-après :
- (a) Pièce n°1 L'avis de Demande de Cotation ;
 - (b) Pièce n°2 Le règlement de la Demande de Cotation (RDC) ;
 - (c) Pièce n°3 Les Spécifications techniques ou les clauses techniques particulières ;
 - (d) Pièce n°4 Le Cadre du bordereau des prix unitaires ;
 - (e) Pièce n°5 Le Cadre du détail quantitatif et estimatif ;
 - (f) Pièce n° 6 Le Cadre du sous-détail des prix
 - (g) Pièce n°7 Le projet de lettre commande ;
 - (h) Pièce n°8 Le modèle de tableau de comparaison des cotations ;
 - (i) Pièce n°9 Les modèles ou formulaires types des pièces à utiliser par les soumissionnaires :
 - Le modèle de lettre de soumission ;
 - Le modèle de cautionnement de soumission, le cas échéant ;
 - Le modèle de cautionnement définitif ;
 - Le modèle de cautionnement de l'avance de démarrage ;
 - Le modèle de cautionnement de bonne exécution en remplacement de la retenue de garantie, le cas échéant ;
 - (j) Pièce n°10 La charte d'intégrité ;
 - (k) Pièce n°11 La déclaration engagement social et environnemental ;
 - (l) Pièce n°12 le Visa de maturité ou tout autre Justificatif des études préalables
 - (m) Pièce n°13 La liste des établissements bancaires et organismes financiers habilités à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics.
- 1.2 Le soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et prescriptions techniques contenus dans le Dossier de Demande de Cotation.

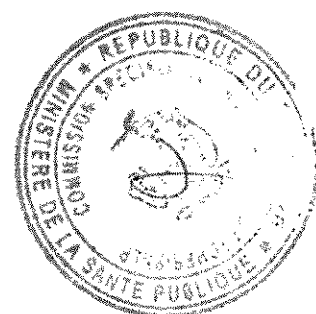
B. PREPARATION DES COTATIONS

Article 2 - Langue de la Cotation

La cotation y compris toute correspondance y afférente seront rédigés en français ou en anglais.

Article 3 - Documents constitutifs de la cotation

La Cotation présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis et regroupés en trois (03) volumes :



(a) Volume1: comprenant les Pièces Administratives suivantes :

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

- 1- La soumission datée, signée et timbrée ;
- 2- La quittance d'achat du dossier de consultation d'un montant de vingt mille (20 000) FCFA ;
- 3- Le dossier administratif comprenant les pièces ci-après :
 - *l'attestation de non faillite ;*
 - *l'attestation d'immatriculation ;*
 - *l'attestation de conformité fiscale ;*
 - *le plan de localisation timbré, daté et signé sur l'honneur ;*
 - *l'attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP ;*
 - *une attestation pour soumission timbrée délivrée par la CNPS ;*
 - *l'attestation de domiciliation bancaire.*
- 4- La Caution de soumission timbrée d'un montant de cent quatre vingt dix mille (190 000) FCFA accompagnée du récépissé de la CDEC ;
- 5- Une Déclaration sur l'honneur datée et signée, attestant du non-abandon d'un marché antérieur au cours des trois (03) dernières années ;
- 6- L'Agrément du Ministère de la Santé Publique (Agrément de distributeur de dispositifs médicaux en cours de validité)

NB :

- Toutes les pièces citées ci-dessus devront être conformes, signées et datées de moins de trois mois pour compter de la date limite originelle de dépôt des offres
- Le dossier administratif non conforme au-delà du délai de 48 heures accordé constituera également un motif de rejet
- Chaque soumissionnaire devra joindre dans son offre le reçu de versement des Frais d'acquisition du dossier, de la caution de soumission et du récépissé de la CDEC, sous peine de rejet
- Toute offre non conforme à l'ensemble des spécifications techniques essentielles des fournitures définies dans le descriptif du matériel sera rejetée.

(b) Volume2: comprenant les justificatifs techniques ci-après :

- i) Une lettre de soumission de la proposition technique
- ii) Le formulaire des références du soumissionnaire accompagné des justificatifs ;

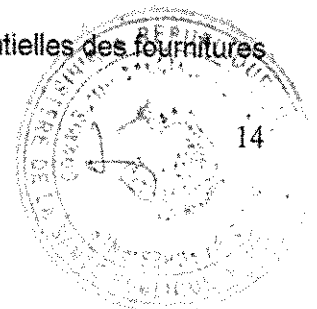
La preuve d'avoir déjà exécuté au moins un (01) Marché ou Lettre-commande de fourniture du matériel et consommables médicaux au cours des cinq (05) dernières années : (joindre les copies des marchés ou lettre commande les première et dernière pages, bordereau de livraison signé par le Maître d'Ouvrage ou PV de réception certifiant de la bonne exécution de ces marchés/LC).

iii) Proposition technique

Le soumissionnaire produira les éléments constitutifs de sa proposition technique, notamment :

- La proposition technique signée du soumissionnaire ;
- Le descriptif technique du matériel proposé
- Le prospectus ou catalogues ressortant la marque, le modèle et la photo du matériel proposé ;
- le contrat de représentation avec une firme internationale spécialisée dans la conception, l'assemblage ou la distribution du matériel et consommables médicaux ;
- La preuve de la conformité du matériel aux normes standard de l'OMS ou aux normes européennes ;
- le planning et le délai de livraison.

NB : toute offre non conforme à l'ensemble des spécifications techniques essentielles des fournitures définies dans le descriptif du matériel sera rejetée.



iv) Le soumissionnaire remplira et soussignera les formulaires :

- la charte d'Intégrité
- La Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales

v) Les preuves d'acceptation des conditions du marché

Le soumissionnaire remettra les **copies dûment paraphées sur chaque page et signées à la dernière précédée de la mention « lu et approuvé »** des documents ci-après :

- a) Le projet de lettre commande, paraphé à toutes les pages, cacheté, daté et signé à la dernière page ;
- b) Les spécifications techniques du matériel du Dossier de Consultation.

NB : la non acceptation des clauses du marché entrainera l'élimination du soumissionnaire.

vi) La capacité financière ou le justificatif du chiffre d'affaires (DSF ou bilan) le cas échéant ;

Les Soumissionnaires devront présenter : **NON APPLICABLE**

(c) Volume 3 Comprenant les justificatifs financiers ci-après :

- i) La lettre de soumission timbrée établie suivant le modèle, datée et signée ;
- ii) Le Bordereau descriptif des prix unitaires dûment rempli, daté et signé ;
- iii) Le Devis quantitatif et estimatif dûment rempli, daté et signé ;
- iv) Le Sous détail des Prix Unitaires.

NB : Les différentes parties d'un même dossier seront séparées par les intercalaires de couleur autre que le blanc aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen

Le soumissionnaire doit joindre la version numérique de l'offre financière [en trois exemplaires dont un gardé par le Président de la Commission, un à remettre à la sous-commission d'analyse et le troisième réservé à l'ARMP]. En cas de divergence entre les informations de l'offre physique et de l'offre numérique, celles de l'offre physique font foi.

Article 4 - Mention des prix

4.1 Le soumissionnaire précisera dans la lettre de soumission le lieu d'exécution et la nature des prix :

- a. hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA)
- et
- b. toutes taxes comprises (TTC),

4.2 Le soumissionnaire complètera le cadre du bordereau descriptif et quantitatif fourni dans le dossier de Demande de Cotation indiquant, les prix unitaires, le prix total pour chaque tâche en exécution de la lettre- commande à élaborer à l'issue de la présente demande de cotation.

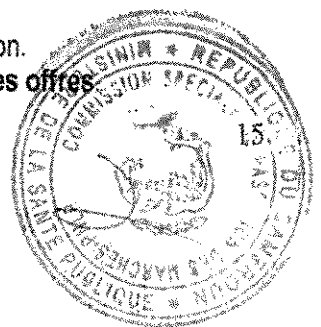
Article 5 - Monnaie de la cotation

Les prix seront libellés en **FRANCS CFA**.

Article 6 - Délai de validité des cotations

Les cotations seront valables pour la période stipulée dans l'avis de Demande de Cotation.

La période de validité des offres est de **90 jours à partir de la date limite de dépôt des offres**.



C. DEPOT DES COTATIONS

Article 7 - Mode de Soumission

Le mode de soumission retenu pour cette Demande de Cotation est celui hors ligne.

Article 8 - Préparation et dépôt des cotations

Soumission hors ligne

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra être déposée au **Secrétariat du Programme National de Lutte contre le Paludisme (GTC/PNLP)** situé derrière le siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé au plus tard le _____ à _____ heures sous enveloppe adressée au Maître d'Ouvrage avec la mention :

DEMANDE DE COTATION

N°...../DC/MINSANTE/SG/UCS-FMP/PNLP/CSPM/2026 DU

RELATIVE A L'ACQUISITION DU MATERIEL POUR LA SURVEILLANCE ENTOMOLOGIQUE

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Aux fins de la remise des cotations, l'adresse du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage

Délégué à utiliser pour l'envoi des offres est la suivante :

- Service du Maître d'ouvrage : **Secrétariat du GTC/PNLP**
- Adresse : **situé derrière le siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé**

Article 9 - Date et heure limites de dépôt des cotations

Les cotations doivent être reçues à l'adresse, heure et à la date indiquées dans l'avis de Demande de Cotation.

- Date : **plus tard le _____ à _____ heures**
- **au secrétariat du PNLP.**

D. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES COTATIONS

Article 10 - Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés

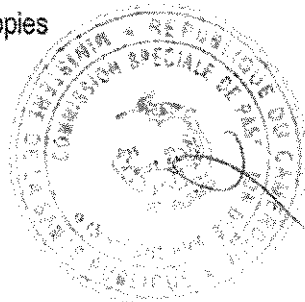
10.1 L'ouverture des offres se fera en un temps et aura lieu le _____ à _____ heures par la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du CNLS dans la **salle de réunions du Groupe Technique Central du Programme National de Lutte contre le Paludisme (GTC/PNLP)** situé derrière le siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.

Est déclarée irrecevable et rejetée par la Commission de Passation des Marchés :

- Toute offre produite en nombre insuffisant ou uniquement en copies



- les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires,
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt
- les plis sans indication de l'identité de la Demande de Cotation ;
- les plis non-conformes au mode de soumission ;
- toute offre non conforme aux dispositions du Dossier de Cotation ;
- L'absence ou la non-conformité de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics, accompagnée du récépissé de la CDEC ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de Cotation, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

L'ouverture de la séance de dépouillement se fera au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier de Cotation.

10.2 La Commission de Passation des Marchés établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis, dont une copie sera remise à tous les soumissionnaires.

Article 11 - Evaluation et Comparaison des cotations

La Commission de Passation des Marchés procédera à l'évaluation des cotations dans l'ordre suivant :

11.1- Vérification de la conformité des Offres sur la base des critères ci-après :

11.1-a -Critères éliminatoires

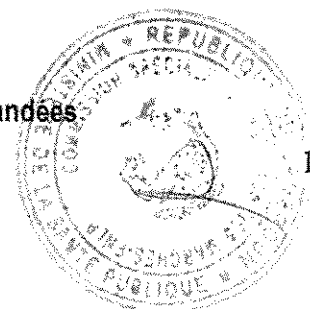
Il s'agit notamment de:

- l'absence ou non-conformité de la caution de soumission timbrée, acquittée à la main et datée, accompagnée du récépissé de dépôt et consignation à la CDEC ;
- la fausse déclaration ou falsification des pièces ;
- l'absence d'une pièce administrative après épuisement du délai réglementaire, soit 48 heures ;
- l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés publics au cours des trois dernières années (2025, 2024 et 2023) ;
- l'absence du contrat ou de l'autorisation du fabricant du matériel que le soumissionnaire commercialise ;
- l'absence de l'Agrément du ministère de la Santé Publique : Agrément de distributeur de dispositifs médicaux (document en cours de validité)
- l'absence de prospectus et/ou Fiches techniques du fabricant, en couleur dans l'original de l'offre et suffisamment lisible dans les copies ressortant la marque, le modèle, l'image et les caractéristiques techniques du matériel ou consommable proposé ;
- la non-conformité du matériel proposé à l'ensemble des spécifications techniques demandées ;
- l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- l'absence de la charte d'intégrité datée et signée
- l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociale datée et signée
- la Note technique inférieure à 5 OUI/6 des critères essentiels.

11.1-b-Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

- **Expérience du soumissionnaire**
- **Conformité du matériel proposé aux spécifications techniques demandées**



- Certificat d'origine/conformité aux standards techniques internationaux de l'OMS ou équivalents
- ~~Planning de livraison du matériel~~
- Preuve d'acceptation des conditions du marché
- Présentation de l'Offre

Le système de notation des offres est le mode binaire (oui ou non).

11.1-C- Critères et Sous critères de l'évaluation détaillée

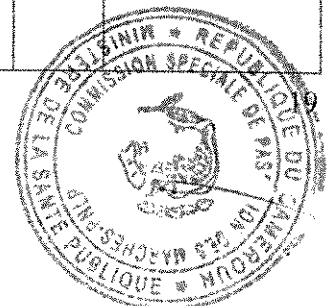
Les critères éliminatoires et les critères essentiels seront évalués en fonction des sous critères ci-après :

Grille d'évaluation des propositions pour l'acquisition du matériel pour la surveillance entomologique

Réf	Acquisition du matériel pour la surveillance entomologique	Nom et adresse du soumissionnaire :		Notation		Observations
				OUI	NON	
Critères d'évaluation						
A. Critères éliminatoires						
A.1	l'absence ou non-conformité de la caution de soumission timbrée, acquittée à la main et datée, accompagnée du récépissé de dépôt et consignation à la CDEC ;					
A.2.	la fausse déclaration ou falsification des pièces ;					
A.3.	l'absence d'une pièce administrative après épuisement du délai réglementaire, soit 48 heures ;					
A.4.	l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés publics au cours des trois dernières années (2025, 2024 et 2023) ;					
A.5	l'absence du contrat ou de l'autorisation du fabricant du matériel que le soumissionnaire commercialise ;					
A.6	l'absence de l'Agrément du ministère de la Santé Publique: Agrément de distributeur de dispositifs médicaux (document en cours de validité)					
A.7	l'absence de prospectus et/ou Fiches techniques du fabricant, en couleur dans l'original de l'offre et suffisamment lisible dans les copies ressortant la marque, le modèle, l'image et les caractéristiques techniques du matériel ou consommable proposé ;					
A.8	la non-conformité du matériel proposé à l'ensemble des spécifications techniques demandées ;					
A.9	l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;					
A.10	l'absence de la charte d'intégrité datée et signée					
A.11	l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociale datée et signée					



A.12	la Note technique inférieure à 5 OUI/6 des critères essentiels			
Conclusion :				
B. Critères essentiels				
B.1. Expérience du soumissionnaire				
Expérience du soumissionnaire : au moins un (01) marché ou Lettre-commande de fourniture du matériel et consommables médicaux au cours des 5 dernières années 2021, 2022 2023, 2024 et 2025 (joindre copie des marchés ou LC enregistrés+ PV de réception ou Bordereau de livraison)				
B.2. Conformité du matériel proposé aux spécifications techniques				
Papier imprégnés d'insecticides (Boîtes 1X, 5X et 10X)				
Papiers imprégnés d'insecticide, boîtes de 8 feuilles (Deltaméthrine 0,05%, Deltaméthrine 0,25%, Deltaméthrine 0,5%, Permethrine 0,75%, Permethrine 3,75%, Permethrine 7,5%, Alphacyperméthrine 0,05%, Alphacyperméthrine 0,25%, Alphacyperméthrine 0,5%, Bendiocarb 0,1%, Bendiocarb 0,5%, Bendiocarb 1%, Pirimiphos methyl 0,25%, Pirimiphos methyl 1,25%, Pirimiphos methyl 2,5%, PBO 4%)				
Pipette pasteurs (paquet de 100)				
Petite pipette pour la collecte de larves de moustiques				
 Tubes Eppendorf 1,5 ml gradués (Paquet de 1000 pcs)				
Paquet de 100 pièces, gradués et de volume de 1.5ml				
Gel de Silice (0,5kg)				
Gel de silice dans un contenant hermétique				
Papier Whattman #3MM (paquet 100 Pcs)				
Diamètre 3mm, paquet de 100 pièces				
Coton hydrophile (500g)				
Rouleau de coton hydrophile de 500g				
Flacon d'insecticide (1L)				
Flacon de 1L, matière active, pyréthrianoïde et pipéronyl butoxyde.				
Torches rechargeables				
Torche rechargeable, possibilité de fonctionnement avec le pile alcaline				
Marqueurs indélébiles fin (Slater, paquet de 4Pcs)				
Paquet de marqueur fin (F), marqueur slater				
Sachet plastique (paquet de 100)				
Paquet de sachet plastique pour conservation des échantillons				
Gants stérile (paquet de 100)				
Gants stérile, paquet de 100 pi-ces, taille Medium				



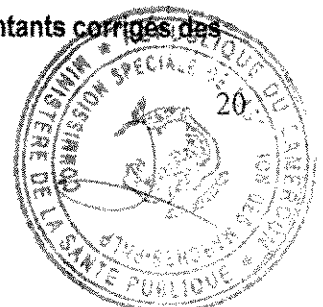
Tetramin (boîte)			
Boîte de Tetramin® Nutriment dédié à la nutrition de alvins			
Reprographie fiche de collecte			
1500 fiches de collecte			
Rouleau papier essuie tout			
30 rouleaux de papier			
WHO tube test kit			
Kit de bioassay OMS, tube vert, rouge, glissoire, ferموir, aspirateur, anneaux...			
B.3. Conformité du matériel proposé aux standards techniques internationaux (OMS ou équivalent)			
Disponibilité et conformité du certificat d'origine du matériel proposé dans la cotation			
Prospectus et photos du matériel proposé			
B.4. Planning de livraison du matériel			
Délai de livraison ≤ 30 jours			
B.5. Preuve d'Acceptation des conditions du Marché			
CCAP paraphé sur chaque page, signé, cacheté et daté sur la dernière page avec la mention « Lu et Approuvé »			
Descriptif du matériel paraphé sur chaque page, daté, signé cacheté sur la dernière page avec la mention « Lu et Approuvé »			
B.6. Présentation de l'offre (sommaire, intercalaire en couleur et reliure)			
Existence d'un sommaire général			
Pièces séparées par un intercalaire de couleur autre que le blanc			
Document relié par des spirales ou des serre-dos avec transparent et couverture cartonnée			
TOTAL			
NOTE TECHNIQUE			
CONCLUSION			
NOM ET SIGNATURE DE L'EVALUATEUR			

NB : Chacun des critères essentiels B1, B2, B3, B4, B5 et B6 ne sera satisfait que si tous ses sous-critères sont satisfaits.

11.3- Examen des justificatifs et report des résultats dans le tableau correspondant n° _____

11.4- Vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;

11.5- Élaboration du tableau de comparaison des cotations sur la base des montants corrigés des erreurs arithmétiques et des remises éventuelles ;



11.6- L'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations.

- En cas de divergence entre les prix en chiffres et ceux en lettre, le prix en lettre fait foi.

Article 12 - Attribution de la lettre- commande

La Commission de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre commande au soumissionnaire, dont la cotation a été reconnue conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotation, et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter la lettre commande de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante après application des remises proposées le cas échéant.

La combinaison à appliquer en cas d'attribution simultanée de plusieurs lots est la suivante le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué tiendra compte des rabais proposés et se basera sur la combinaison qui lui est la plus avantageuse économiquement afin d'arrêter la liste d'attributaires par lot.

Article 13 - Publication du résultat de la Demande de Cotation

Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué décidera de l'attribution et publiera le résultat de la Demande de Cotation dans le Journal des Marchés édité par l'Organisme en charge de la Régulation, par voie de presse et/ou par voie d'affichage et/ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.mars.compublics.cm> et <http://www.coleps.com>, en communiquant notamment :

- a) Le nom de l'attributaire ;
- b) L'objet de la Demande de Cotation ;
- d) Le montant de la lettre-commande
- e) Le délai d'exécution ou de livraison.

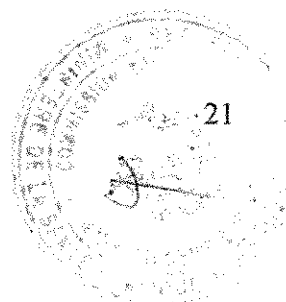
Article 14 - Signature de la lettre commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la lettre-commande préalablement souscrite par l'attributaire, sera signée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué et lui sera notifiée en vue de l'enregistrement selon la procédure en vigueur.

Article 15 - Principes Ethiques

Les Présidents et Membres de commission et les Soumissionnaires doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte directement ou indirectement un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre commande, et
- (ii) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même soumissionnaire sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.
- (iii) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué. Les "Manœuvres frauduleuses" comprennent notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des cotations à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué des avantages de cette dernière.



MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

UNITE DE COORDINATION DES
SUBVENTIONS DU FONDS MONDIAL ET
DES PARTENAIRES DE LUTTE CONTRE
LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE
PALUDISME

PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE
CONTRE LE PALUDISME

SECRETARIAT PERMANENT

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

COORDINATION UNIT OF THE
GLOBAL FUNDS AND PARTNERS
GRANTS FOR FIGHT AGAINST
AIDS, TUBERCULOSIS AND
MALARIA

NATIONAL MALARIA CONTROL
PROGRAMME

PERMANENT SECRETARIAT

PIECE III : SPECIFICATIONS TECHNIQUES

N° _____/TDR/MINSANTE/SG/UCSFMP/PNLP/SP/SAF/CGP/SPA/SFR/CUR YAOUNDE, LE

TERMES DE REFERENCES RELATIFS A L'ACQUISITION DU MATERIEL POUR LA SURVEILLANCE ENTOMOLOGIQUE

1. Contexte et justification

Dans le cadre des activités de recherche et de surveillance entomologique mises en œuvre par le Programme National de lutte contre le paludisme (PNLP) de la subvention GC7 financée par le Fonds Mondial, il est nécessaire de renforcer les capacités matérielles du laboratoire et des équipes de terrain afin d'assurer la qualité, la fiabilité et la continuité des activités d'échantillonnage, d'identification et d'analyse des vecteurs. L'acquisition du matériel entomologique est essentielle pour:

- Améliorer la performance des études de terrain et de laboratoire;
- Assurer la standardisation des méthodes de collecte et d'identification des espèces vectrices ;
- Renforcer la sécurité et les conditions de travail des entomologistes;
- Garantir la qualité scientifique des résultats produits.

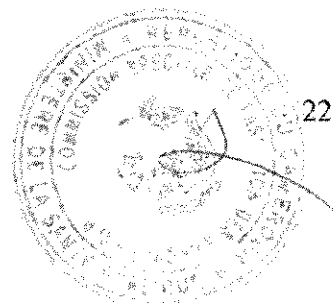
2. Objectif général

Acquérir du matériel entomologique conforme aux standards techniques requis pour la conduite des études entomologiques au sein du PNLP.

3. Objectifs spécifiques

- Doter les équipes de terrain d'équipements performants pour la capture, le transport et le stockage des spécimens.
- Fournir au laboratoire le matériel nécessaire à l'identification morphologique et à la manipulation sécurisée des insectes.
- Renforcer les capacités logistiques du dispositif de surveillance entomologique.
- Assurer la conformité du matériel avec les normes de qualité et de biosécurité en vigueur.

4. Description du matériel à acquérir



Désignation	Spécification technique	Quantité
Papier imprégnés d'insecticides (Boîtes 1X, 5X et 10X)	Papiers imprégnés d'insecticide, boîtes de 8 feuilles (Deltaméthrine 0,05%, Deltaméthrine 0,25%, Deltaméthrine 0,5%, Permethrine 0,75%, Permethrine 3,75%, Permethrine 7,5%, Alphacyperméthrine 0,05%, Alphacyperméthrine 0,25%, Alphacyperméthrine 0,5%, Bendiocarb 0,1%, Bendiocarb 0,5%, Bendiocarb 1%, Pirimiphos methyl 0,25%, Pirimiphos methyl 1,25%, Pirimiphos methyl 2,5%, PBO 4%)	130
Pipette pasteurs (paquet de 100)	Petite pipette pour la collecte de larves de moustiques	30
Tubes Eppendorf 1,5 ml gradués (Paquet de 1000 pcs)	Paquet de 100 pièces, gradués et de volume de 1.5ml	15
Gel de Silice (0,5kg)	Gel de silice dans un contenant hermétique	10
Papier Whattman #3MM (paquet 100 Pcs)	Diamètre 3mm, paquet de 100 pièces	30
Coton hydrophile (500g)	Rouleau de coton hydrophile de 500g	30
Flacon d'insecticide (1L)	Flacon de 1L, matière active, pyréthrianoïde et pipéronyl butoxyde.	400
Torches rechargeables	Torche rechargeable, possibilité de fonctionnement avec la pile alcaline	75
Marqueurs indélébiles fin (Slater, paquet de 4Pcs)	Paquet de marqueurs fins (F), marqueur slater	5
Sachet plastique (paquet de 100)	Paquet de sachets plastiques pour conservation des échantillons	90
Gants stériles (paquet de 100)	Gants stériles, paquet de 100 pièces, taille Medium	20
Tetramin (boîte)	Boîte de Tetramin® Nutriment dédié à la nutrition de alevins	06
Reprographie fiche de collecte	Fiches de collecte	1500
Rouleau papier essuie tout	Rouleau papier	30
WHO tube test kit	Kit de bioassay OMS, tube vert, rouge, glissoire, fermoir, aspirateur, anneaux...	10

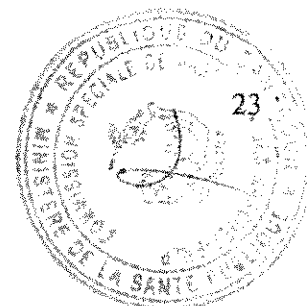
5. Spécifications techniques

Chaque équipement devra répondre aux standards techniques internationaux (OMS, ou équivalents). Le fournisseur doit garantir :

- la conformité du matériel aux spécifications techniques.
- la présence d'une notice d'utilisation en français ou en anglais;
- la disponibilité de pièces de rechange.

6. Livrables attendus

- Matériel livré selon les spécifications techniques ;



-
- Rapport de livraison détaillé (quantité, état, conformité).

7. Délais de livraison

La livraison du matériel devra intervenir dans un délai maximum de **trente (30) jours** à compter de la signature du contrat.

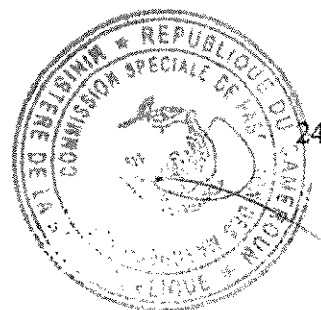
8. Modalités de réception

La réception sera effectuée par un comité technique constitué de représentants du MINSANTE et du PNLP, chargé de:

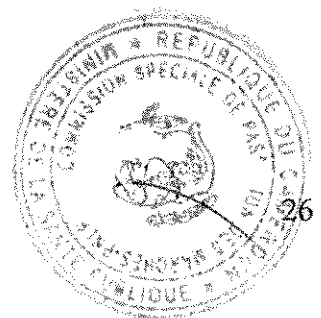
- vérifier la conformité du matériel livré avec la lettre commande.
- rédiger un procès verbal de réception validé par la hiérarchie.

9. Budget prévisionnel

Le budget estimatif global pour l'acquisition du matériel entomologique s'élève à : **8 151 000 (Huit millions cent cinquante et un mille) FCFA**, sous financement Fonds Mondial.

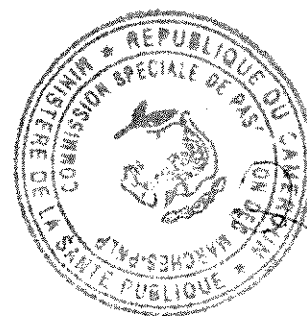


**Pièce N° IV : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX
UNITAIRES**

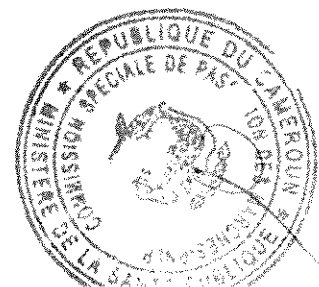


CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES HORS TAXES

N°	DESIGNATION	Quantité	Prix unitaire HT en chiffres	Prix unitaire HT en lettres
1	Papier imprégnés d'insecticides (Boites 1X, 5X et 10X)	130		
2	Pipette pasteurs (paquet de 100)	30		
3	Tubes Eppendorf 1,5 ml gradués (Paquet de 1000 pcs)	15		
4	Gel de Silice (0,5kg)	10		
5	Papier Whattman #3MM (paquet 100 Pcs)	30		
6	Coton hydrophile (500g)	30		
7	Flacon d'insecticide (1L)	400		
8	Torches rechargeables	75		
9	Marqueurs indélébiles fins (Slater, paquet de 4Pcs)	5		
10	Sachet plastique (paquet de 100)	90		
11	Gants stériles (paquet de 100)	20		
12	Tetramin (boîte)	06		
13	Reprographie fiche de collecte	1500		
14	Rouleau papier essuie tout	30		
15	WHO tube test kit	10		



**Pièce N° V : CADRE DU DETAIL QUANTITATIF
ET ESTIMATIF**



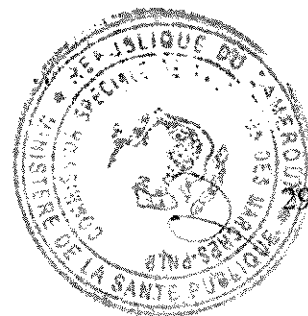
CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	DESIGNATION	Quantite	Prix unitaire	Montant total FCFA
	Papier imprégnés d'insecticides (Boites 1X, 5X et 10X)	130		
	Pipette pasteurs (paquet de 100)	30		
	Tubes Eppendorf 1,5 ml gradués (Paquet de 1000 pcs)	15		
	Gel de Silice (0,5kg)	10		
	Papier Whatman #3MM (paquet 100 Pcs)	30		
	Coton hydrophile (500g)	30		
	Flacon d'insecticide (1L)	400		
	Torches rechargeables	75		
	Marqueurs indélébiles fins (Slater, paquet de 4Pcs)	5		
	Sachet plastique (paquet de 100)	90		
	Gants stériles (paquet de 100)	20		
	Tetramin (boite)	06		
	Reprographie fiche de collecte	1500		
	Rouleau papier essuie tout	30		
	WHO tube test kit	10		
Montant HT				
TVA				
Montant TTC				
AIR (2,2% ou 5,5%)				
NAP				

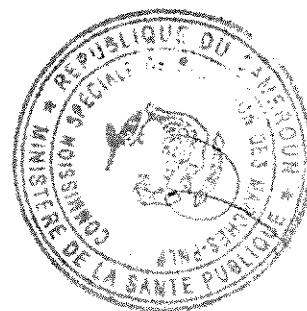
Arrêté le présent détail quantitatif et estimatif à la somme de : (en lettre)..... FCFATTC

Nom du soumissionnaires [remplir le nom].....

[Signature et Date]



**PIECE N° VI : PROJET DE LETTRE
COMMANDE**



MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

LETTRE-COMMANDE N° ____/LC/MINSANTE/SG/UCS-FMP/PNLP/CSPM/2025 PASSEE AVEC
____ APRES DEMANDE DE COTATION N° ____/DC/ MINSANTE/SG/UCS-FMP/PNLP/CSPM/2026
DU _____ RELATIVE A L'ACQUISITION DU MATERIEL POUR LA SURVEILLANCE
ENTOMOLOGIQUE

MAITRE D'OUVRAGE : Le Ministre de la Santé Publique.

TITULAIRE DE LA LETTRE-COMMANDE :

BP : _____, Tél : _____

N° contribuable :

Compte Bancaire n° _____, ouvert à _____

OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE :

LIEU DE LIVRAISON : Groupe Technique Central du PNLP.

DELAI DE LIVRAISON :

MONTANT EN FCFA:

Désignation	En chiffre	En lettre
Montant H.T		
T.V.A (19,25%)		
I.R (2,2% ou 5,5%)		
Montant TTC		
Net à percevoir		

FINANCEMENT :

- Fonds Mondial de Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme – CG7 pour la partie Hors Taxes
- Budget de l'Etat pour les Taxes

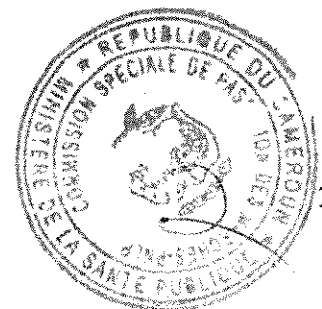
CODE BUDGETAIRE :

Souscrite le _____

Signée le _____

Notifiée le _____

Enregistrée le _____



ENTRE

L'Etat du Cameroun, représenté par le Ministre de la Santé Publique ci-après désigné « le Maître d'Ouvrage »

D'une part,

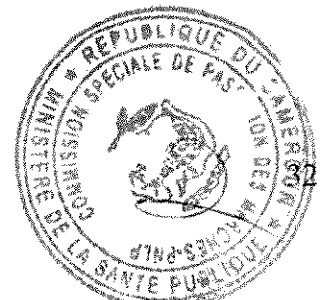
Et

- BP : , Tél : N° contribuable : Compte Bancaire n°
, ouvert à

Représentée par son Directeur Général Monsieur, ci-après désignée «Le Cocontractant de l'Administration »

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :



CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

- ~~Article 1 : Objet de la Lettre-Commande~~
Article 2 : Procédure de passation de la Lettre-Commande
Article 3 : Définitions et attributions
Article 4 : Nantissement
Article 5 : Langue, loi et réglementation applicables
Article 6 : Normes
Article 7 : Pièces constitutives de la Lettre-Commande
Article 8 : Textes Généraux applicables
Article 9 : Communication
Article 10 : Ordres de Service
Article 11 : Matériel et personnel du Cocontractant

CHAPITRE II : DISPOSITIONS FINANCIERES

- Article 12 : Garanties et cautions
Article 13 : Montant de la Lettre-Commande
Article 14 : Lieu de paiement
Article 15 : Variation des Prix
Article 16 : Paiement
Article 17 : Intérêts moratoires
Article 18 : Pénalités retard
Article 19 : Régime fiscal et douanier
Article 20 : Timbre et Enregistrement de la Lettre-Commande

CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS

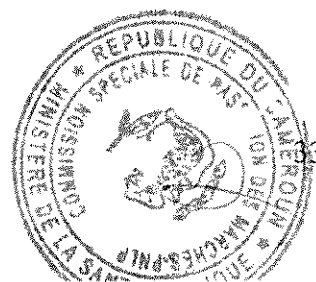
- Article 21 : Brevet
Article 22 : Consistance des prestations
Article 23 : Lieu et délai de livraison
Article 24 : Rôle et responsabilités
Article 25 : Transport et assurance
Article 26 : Essais et services connexes
Article 27 : Service après-vente et consommables

CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION

- Article 28 : Documents à fournir
Article 29 : Réception des prestations
Article 30 : Délai de garantie

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

- Article 31 : Résiliation de la Lettre-Commande
Article 32 : Cas de force majeure
Article 33 : Différend
Article 34 : Edition et diffusion du présent Lettre-Commande
Article 35 : Entrée en vigueur de la Lettre-Commande



CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 : OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande a pour objet l'acquisition du matériel pour la surveillance entomologique

ARTICLE 2 : PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande a été passée par la procédure Demande de Cotation N° _____/DC/MINSANTE/SG/UCS-FMP/PNLP/CSPM/2026 du _____, conformément aux textes en vigueur au Cameroun.

ARTICLE 3 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

- a. Le Maître d'Ouvrage est le **Ministre de la Santé Publique** ;
- b. Le Chef de Service de la Lettre-Commande est le **Secrétaire Permanent du GTC/PNLP**. Il veille au respect des clauses Administratives, Techniques et Financières et des délais contractuels.
- c. L'Ingénieur de la Lettre-Commande est le **Chef Unité SFR du GTC/PNLP**. Il assure le suivi et le contrôle technique et financier de l'exécution de la Lettre-commande ;
- d. L'organisme chargé du contrôle externe des marchés publics est le **Ministère en charge des marchés publics**. Le Ministère des Marchés Publics assure le contrôle de conformité de l'exécution du marché, délivre les visas préalables requis et vise le décompte général et définitif.
- e. Le Cocontractant est domicilié à _____, B.P : _____ - Tél :

ARTICLE 4 : NANTISSEMENT

- L'Autorité chargée de l'ordonnancement et de la liquidation des dépenses est le **MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE** ;
- Le Responsable chargé du paiement est le **Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA)** ;
- Le Responsable Compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente Lettre-Commande est le **Secrétaire Permanent du GTC/PNLP**.

ARTICLE 5 : LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLE

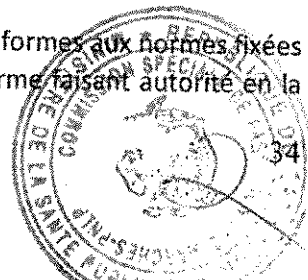
5.1. La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

5.2. Le Cocontractant de l'Administration s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun et ce aussi bien dans sa propre organisation, que dans la réalisation de la Lettre-Commande.

Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature de la présente Lettre-Commande venaient à être modifiés après signature de ladite Lettre-Commande, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

ARTICLE 6 : NORMES

6.1. Les matériels livrés en exécution de la présente Lettre-Commande seront conformes ~~aux~~ **aux** normes fixées dans le CCTP et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme ~~faisant autorité~~ **faisant autorité** en la



matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

- 6.2. Le Cocontractant de l'Administration étudiera, exécutera et garantira la fourniture et prestations de la présente Lettre-Commande en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

ARTICLE 7 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre-Commande sont par ordre de priorité :

1. la lettre de soumission;
2. la soumission du fournisseur et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et au Cahier des Clauses Techniques Particulières ci-dessous visés ;
3. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. les Spécifications Techniques (ST) et ses annexes ;
5. les éléments propres à la détermination du montant de la Lettre-Commande, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires, l'état des prix forfaitaires, le détail ou le devis estimatif, le sous-détail des prix unitaires ;
6. le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés publics mis en vigueur par arrêté N° 033 du 13 février 2007.

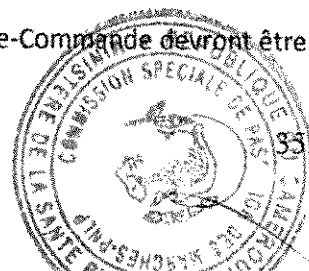
ARTICLE 8 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES

La présente Lettre-commande est soumise aux textes généraux ci-après :

1. L'Accord de subvention avec le Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme ;
2. Loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
3. Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 ;
4. Décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
5. Décret n° 2018 / 366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
6. Arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) ;
7. Circulaire n° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
8. Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
9. Circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 fixant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;
10. Circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;
11. Circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques, pour l'Exercice 2026 ;
12. Lettre-Circulaire n°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les Marchés Publics.

ARTICLE 9 : COMMUNICATION

Toutes notifications et communications écrites dans le cadre de la présente Lettre-Commande devront être faites aux adresses suivantes :



a. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire : **Monsieur le Ministre de la Santé Publique à Yaoundé** avec copie adressée dans les mêmes délais, à **Monsieur le Secrétaire Permanent du GTC/PNLP** et à l'ingénieur le cas échéant

b. Dans le cas où le Cocontractant de l'Administration est le destinataire : _____ domicilié à _____, BP : _____ - Cameroun, Tél : _____.

Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au chef de service son domicile, et dès achèvement des prestations, les correspondances seront valablement adressées à la mairie du chef-lieu de la Région dont relèvent les prestations.

ARTICLE 10 : ORDRES DE SERVICE

1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le **Maître d'Ouvrage** et notifié par le **Chef de Service**.
2. L'ordre de service à incidence financière ou susceptible de modifier les délais sera signé et notifié par le **Maître d'Ouvrage**.
3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le **Chef de Service** et notifiés par l'**Ingénieur**.
4. Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le **Maître d'Ouvrage**.
5. Tous les ordres de service seront tenus en copie au Ministère des Marchés Publics.

Le Cocontractant de l'Administration dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

ARTICLE 11 : MATERIEL ET PERSONNEL DU COCONTRACTANT (Non applicable)

CHAPITRE II : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 12 : GARANTIES ET CAUTIONS

12.1 Cautionnement définitif

La présente Lettre-Commande est dispensée du cautionnement définitif suivant les dispositions de l'article 142 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

12.2 Cautionnement de garantie : (NON APPLICABLE)

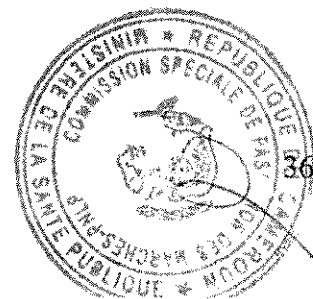
Une retenue de garantie de dix pour cent (10%) sera opérée sur le montant TTC de la présente Lettre-Commande. La somme correspondante sera payée ou la caution en tenant lieu libérée, à la réception définitive des prestations.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai d'un mois après la réception définitive sur main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Cocontractant de l'Administration.

12.3 Cautionnement d'avance de démarrage : (NON APPLICABLE).

ARTICLE 13 : MONTANTS DE LA LETTRE-COMMANDE

Le montant de la présente Lettre-Commande, tel qu'il ressort des détails ou devis estimatifs est de _____ FCFA Hors taxes, soit _____ FCFA Toutes Taxes Comprises.



ARTICLE 14 : LIEU DE PAIEMENT

~~Le règlement des prestations objet de la présente Lettre-Commande sera effectué par virement, au vu des pièces justificatives réglementaires, sur le compte bancaire suivant : Compte Bancaire n° _____, ouvert à _____.~~

ARTICLE 15 : VARIATION DES PRIX

Le Cocontractant de l'Administration est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des fournitures et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix sont fermes et non révisables.

ARTICLE 16 : PAIEMENT

Le paiement de la présente Lettre-Commande se fera en Francs CFA et en totalité après livraison du matériel.

A cet effet, le Cocontractant de l'Administration fournira les documents ci-après :

- La facture définitive timbrée ;
- Le bordereau de livraison ;
- Le procès-verbal de réception ;
- La Lettre-Commande enregistrée ;
- Un dossier administratif et fiscal complet ;
- L'attestation de non exclusion ARMP ;
- le justificatif du paiement de l'IR auprès du Service des Impôts le cas échéant ;
- le bulletin d'émission de la TVA ;
- le certificat d'Origine
- etc.

ARTICLE 17 : INTERETS MORATOIRES (NON APPLICABLE)

ARTICLE 18 : PENALITES DE RETARD

18.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- a. Un deux millième (1/2000^e) du montant TTC de la Lettre-Commande de base par jour calendaire de retard, du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par la Lettre-Commande.
- b. un millième (1/1000) du montant TTC de la Lettre-Commande de base, par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

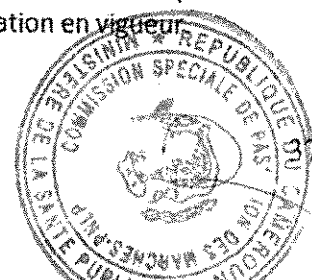
18.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC de la Lettre-Commande de base.

ARTICLE 19 : REGIME FISCAL ET DOUANIER

La présente Lettre-Commande sera régie par le Régime Fiscal et Douanier en vigueur au Cameroun.

ARTICLE 20 : TIMBRE ET ENREGISTREMENT DE LA LETTRE-COMMANDE

Sept (07) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande seront enregistrés et timbrés par les soins et aux frais du Cocontractant de l'Administration, conformément à la réglementation en vigueur.



CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 21 : BREVET

Le Cocontractant de l'Administration garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droits de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs comportements.

ARTICLE 22 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

22.1. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Chef de service.

22.2. La consistance des prestations à fournir est décrite dans les spécifications techniques.

ARTICLE 23 : LIEU ET DELAI DE LIVRAISON

L'ensemble des prestations faisant l'objet de la présente Lettre-Commande devra être livré dans un délai de trente (30 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

Le lieu de livraison est le **Groupe Technique Central du Programme National de Lutte contre le Paludisme** sis à Yaoundé.

ARTICLE 24 : ROLE ET RESPONSABILITE

1. Rôle et responsabilité du Maître d'Ouvrage

Il est chargé de l'organisation, du bon fonctionnement et du contrôle de la Lettre-Commande.

2. Rôle et responsabilité du Cocontractant

Le Cocontractant de l'Administration est responsable vis-à-vis du Maître d'Ouvrage, de l'organisation et de la conduite des opérations de livraison.

ARTICLE 25 : TRANSPORT ET ASSURANCE

25.1 Emballage pour le transport :

Le Cocontractant de l'Administration doit prendre toutes les dispositions pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le Cocontractant de l'Administration doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

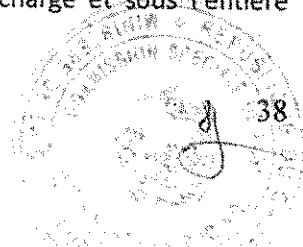
25.2 Assurance :

Les risques de toute nature pendant le transport jusqu'au lieu de livraison peuvent être couverts en cas de besoin par une assurance prise par le Cocontractant de l'Administration.

ARTICLE 26 : ESSAI ET SERVICES CONNEXES (NON APPLICABLE)

26.1. *Opération de mise en œuvre*

D'une manière générale, les matériels seront approvisionnés et mis en ordre de marche dans le local où ils sont livrés. Cet approvisionnement et cette installation sont entièrement à la charge et sous l'entière



responsabilité du Cocontractant de l'Administration. Seront donc prévus dans l'exécution des prestations, outre la livraison sur site :

- a) les essais et la mise en service des fournitures : ils seront constatés par un procès-verbal dressé contradictoirement entre les parties ;
- b) la mise à disposition, sur place d'un technicien capable de donner aux utilisateurs et aux personnels de maintenance, au moment de la prise de possession de la fourniture, les explications nécessaires à son bon fonctionnement et à son entretien ;
- c) la fourniture de la nomenclature complète des pièces détachées et le tarif correspondant ;
- d) la fourniture d'une trousse d'outils nécessaires pour l'entretien courant ;
- e) les accessoires prévus en diversité et nombre suffisant pour que les équipements puissent remplir leur fonction dans les diverses configurations rencontrées au cours de leur usage.

26.2. Documentation technique

La documentation technique devra être fournie en même temps que les équipements et comprendra impérativement :

- a) le manuel d'utilisation et d'exploitation ;
- b) le manuel de maintenance comprenant la description des opérations de vérification (de routine ou exceptionnelles)
- c) la documentation technique comprenant la nomenclature des pièces détachées permettant de se réapprovisionner chez les fabricants, la liste des fabricants et/ou Cocontractants éventuels de pièces de rechange, les procès-verbaux d'essais ou d'épreuves ;
- d) le certificat de garantie du fabricant ou du Cocontractant de l'Administration.

Tous ces documents seront remis en deux (2) exemplaires en français ou en anglais.

L'un des exemplaires est destiné au service de maintenance du Ministère de la Santé Publique, l'autre sera sur site.

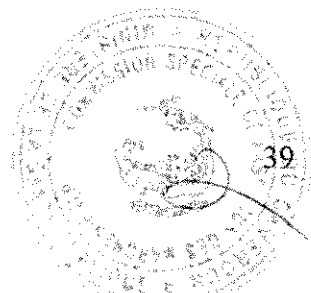
ARTICLE 27 : SERVICE APRES VENTE ET CONSOMMABLES (NON APPLICABLE)

Le Cocontractant de l'Administration aura à maintenir en République du Cameroun, pendant une période d'un (01) an à compter de la date de la réception définitive :

- a) un représentant permanent dûment mandaté ;
- b) un stock suffisant de pièces de rechange, ensembles et sous-ensembles pour satisfaire aux demandes de réparation faite par le Maître d'Ouvrage.

Le délai d'intervention sera de cinq (05) jours à compter de la date de réception de la commande par le Cocontractant de l'Administration.

La fourniture des pièces et les réparations après le délai de la garantie sont à la charge du Maître d'Ouvrage.



CHAPITRE IV : RECEPTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 28 : DOCUMENTS A FOURNIR AVANT LA RECEPTION TECHNIQUE

Le Cocontractant de l'Administration devra dans un délai de dix (10) jours au moins avant la réception provisoire transmettre au Maître d'Ouvrage les documents suivants :

- a) Copies de la facture du Cocontractant de l'Administration décrivant les fournitures, indiquant leur quantité, leur prix unitaire, le montant total ;
- b) Notification de la livraison ;
- c) le Certificat d'origine.

ARTICLE 29 : Réception de la fourniture

29.1. Préparation de la réception

Le Cocontractant de l'Administration devra avertir le Maître d'Ouvrage dans les meilleurs délais de la date de livraison du matériel.

Dans les cinq (05) jours qui suivent, le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception et communiquera cette date à tous les intervenants.

29.2. Modalités de la réception

Le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception qui sera effectuée en présence du Cocontractant par une commission composée comme suit :

Président : le Maître d'Ouvrage ou son représentant.

Membres :

- le Chef Service de la Lettre-commande ou son représentant ;
- un Contrôleur de Gestion Principal de l'UCS/FMP
- un Expert en Passation des Marchés rattaché l'UCS/FMP ;
- le Comptable-matières du PNL ;
- le Cocontractant de l'Administration.

Rapporteur : l'Ingénieur de la Lettre-commande

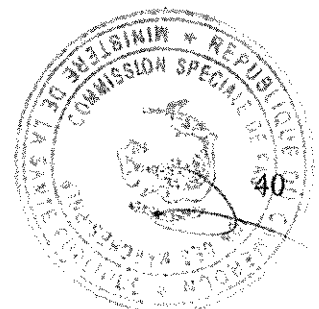
Observateur : un représentant du Ministère des Marchés Publics.

Elle vérifiera la conformité de la fourniture avec les prescriptions de la Lettre-Commande et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité de la fourniture, le Cocontractant sera invité à remplacer à ses frais la fourniture défectueuse.

En cas de fourniture conforme, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception provisoire signé par tous les membres de la commission et par le Cocontractant. Ce procès-verbal se prononce sur la quantité et la qualité du matériel, la qualité des emballages et le respect des clauses contractuelles.

Cette réception vaut réception définitive



ARTICLE 30 : DELAIS DE GARANTIE (NON APPLICABLE)

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 31 : RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande peut être résiliée comme prévu à la section II, sous-section I du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 et également dans les conditions stipulées aux articles 42, 43, 44, 45, 46 et 47 du CCAG, notamment dans l'un des cas de :

- Retard de plus de dix jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des prestations de plus de 10 jours calendaires ;
- Retard dans les prestations entraînant les pénalités de plus de 10% du montant des travaux ;
- Refus de la reprise des prestations mal exécutées ;
- Défaillance du Cocontractant de l'Administration.

ARTICLE 32 : CAS DE FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne sera réputée avoir failli à ses engagements contractuels dans la mesure où l'exécution de ses obligations serait retardée, entravée ou empêchée par un cas de force majeure.

Ne pourront être considérés comme cas de force majeure que les actes, situations ou événements échappant au contrôle des parties et présentant un caractère imprévisible et irrésistible.

Le Cocontractant de l'Administration ne verra sa responsabilité dérogée que s'il avertit par écrit le Maître d'Ouvrage son intention d'invoquer ce cas de force majeure et ce, avant la fin du vingtième (20) jour suivant l'événement.

En tout état de cause, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier les cas de force majeure invoqués et les preuves fournies par le Cocontractant de l'Administration.

ARTICLE 33 : DIFFEREND

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant les Tribunaux compétents de Yaoundé.

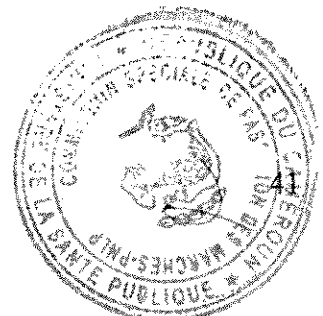
ARTICLE 34 : EDITION ET DIFFUSION DE LA PRESENTE LETTRE-COMMANDE

Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre-Commande seront édités et diffusés par les soins du Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 35 ET DERNIER : ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande ne deviendra définitive qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Elle entrera en vigueur dès sa notification au Cocontractant de l'Administration.

TITRE II : SPECIFICATIONS TECHNIQUES

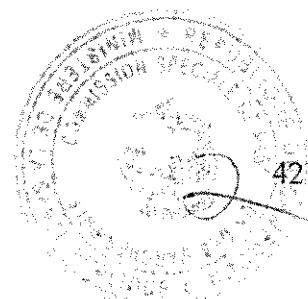


TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

<i>Désignation</i>	<i>Prix unitaires HTVA en chiffres en FCFA</i>	<i>Prix unitaire HTVA en toutes lettres en FCFA</i>

TITRE IV : DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total
	Total HT		
	TVA (19,25%)		
	IR (5,5%) ou (2,2%)		
	Montant TTC		
	Net à percevoir		



PAGE N°..... ET DERNIÈRE DE LA LETTRE-COMMANDE N°____/LC/MINSANTE/SG/UCS-
 FMP/PNLP/CSPM/2026 PASSEE AVEC _____ APRES DEMANDE DE COTATION N°____/DC/
 MINSANTE/SG/UCS-FMP/PNLP/CSPM/2026 DU _____ RELATIVE A L'ACQUISITION DU MATERIEL
 POUR LA SURVEILLANCE ENTOMOLOGIQUE

MAITRE D'OUVRAGE : Le Ministre de la Santé Publique.

TITULAIRE DE LA LETTRE-COMMANDE: B.P :

Tél :

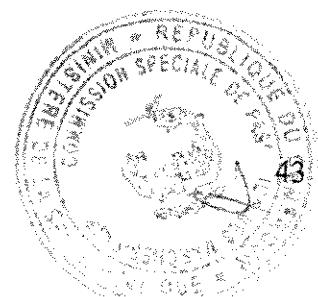
OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE:

MONTANT EN FCFA:

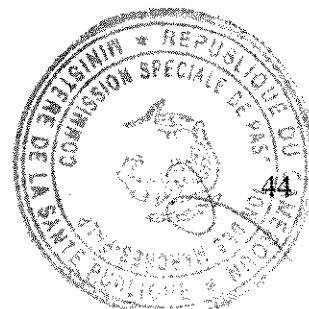
Désignation	En chiffre	En lettre
Montant H.T		
T.V.A (19,25%)		
I.R (2,2% ou 5,5%)		
Montant TTC		
Net à percevoir		

DELAI DE LIVRAISON :

<p>LUE ET ACCEPTEE PAR LE COCONTRACTANT DE L'ADMINISTRATION</p> <p>YAOUNDÉ, LE.....</p>
<p>YAOUNDÉ, LE.....</p>
<p>ENREGISTREMENT</p>



**PIECE N° VII : MODELE OU FORMULAIRES
DES PIECES A UTILISER PAR LE
SOUSSIONNAIRE**



ANNEXE N° 1 : MODELE DE SOUMISSION

Je, soussigné _____ [indiquer le nom et la qualité du signataire] représentant la société, l'entreprise ou le groupement ⁽⁸⁾ _____ dont le siège social est à _____ inscrite au registre du commerce de _____ sous le n° _____

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier de Consultation y compris les additifs, N° _____ [rappeler l'objet de la Demande de Cotation]

Me soumetts et m'engage à livrer les fournitures ou à exécuter les prestations conformément au dossier de Consultation, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre à _____ [en chiffres et en lettres] francs CFA Hors TVA, et à _____ francs CFA Toutes Taxes Comprises. [en chiffres et en lettres]

- M'engage à exécuter les prestations dans un délai de _____ mois
- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai _____ jours [indiquer la durée de validité, en principe 90 jours] à compter de la date limite de remise des offres
- Adhère entièrement à la charte d'intégrité et à la déclaration d'engagement environnemental et social jointes aux présents DAO.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué se libérera des sommes dues par lui au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n° _____ ouvert au nom de _____ auprès de la banque _____ Agence de _____ Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à _____ le _____

Signature :

Nom du signataire : _____

En qualité de : _____ dûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom de ⁽⁹⁾ _____

⁽⁸⁾ Supprimer la mention inutile

⁽⁹⁾ Annexer la lettre de pouvoirs



ANNEXE N° 2 : MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

Organisme financier : _____

Référence de la Caution : N° _____

Adressée à [indiquer le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que le Fournisseur ou le prestataire _____, ci-dessous désigné « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du _____ pour [rappeler l'objet de l'appel d'offres], ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant] francs CFA,

Nous _____ [nom et adresse de la banque], représentée par _____ [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes:

Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans le dossier d'appel d'offres ;

Où

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifié l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pendant la période de validité :

- omet ou refuse de souscrire le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- omet ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché comme prévu dans ledit marché.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a(ont) joué.

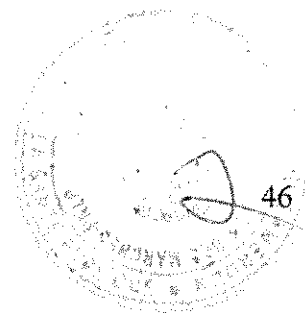
La présente caution entre en vigueur dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

Le présent cautionnement est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

Fait à _____, le _____.

[Signature de la banque]



ANNEXE N°3 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Organisme financier : _____

Référence de la Caution : N° _____

Adressée à [indiquer le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que _____ [nom et adresse du fournisseur ou du prestataire], ci-dessous désigné « le Fournisseur ou du prestataire », s'est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à réaliser [indiquer la nature des fournitures et services connexes]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Fournisseur remettra au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué un cautionnement définitif, d'un montant égal à 2% du montant du marché correspondant, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement,

Nous, _____ [nom et adresse de banque], représentée par _____ [noms des signataires],

ci-dessous désignée « l'organisme financier », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur ou le prestataire n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de _____ [en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif prend effet à compter de sa signature et dès notification du marché. La caution sera libérée dans un délai (indiquer le délai) à compter de la date de réception provisoire des fournitures.

Après le délai susvisé, la caution devient sans objet et doit nous être automatiquement retournée sans aucune forme de procédure.



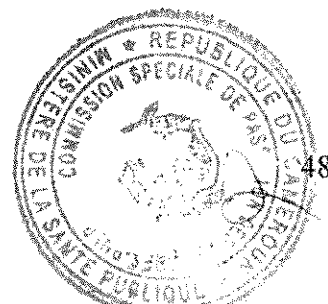
~~Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué au titre de la présente~~
garantie doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de
validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les
tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses
suites.

Signé et authentifié par l'Organisme financier

_____ le _____

[Signature de la banque]



ANNEXEN°4 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DE BONNE EXECUTION EN REPLACEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE

Organisme financier : _____

Référence du Cautionnement : N° _____

Adressée [indiquer le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué]

[Adresse du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué]

Ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué »

Attendu que _____ nom et adresse du fournisseur ou du prestataire], ci-dessous désigné « le Fournisseur », s'est engagé, en exécution du marché, livrer les fournitures de [indiquer l'objet des prestations]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant TTC du marché peut être remplacée par une caution solidaire,

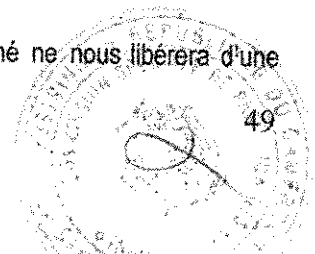
Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement,

Nous, _____ adresse organisme financier], représentée par _____ noms des signataires], et ci-dessous désignée « organisme financier »,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué, au nom du Fournisseur ou du prestataire, pour un montant maximum de _____ [en chiffres et en lettres], correspondant à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant du marché (10)

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant cumulé des prestations figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une



obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des prestations, et sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

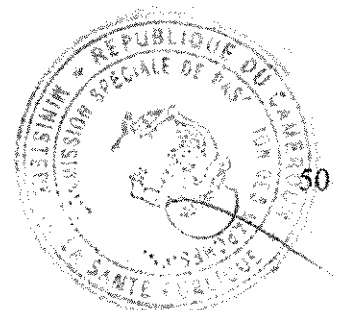
La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par l'organisme financier

Fait à _____, le _____

[Signature de l'Organisme financier]

(10) Cas où la caution est établie une fois au démarrage des prestations et couvre la totalité de la garantie, soit 10% du marché.



ANNEXEN°5 : MODELE D'ATTESTATION OU D'AUTORISATION DU FABRICANT

[Le Soumissionnaire exigé du Fabricant qu'il prépare cette lettre conformément aux indications ci-après. Cette lettre doit être à l'entête du Fabricant et doit être signée par une personne dûment habilitée à signer des documents qui engagent le Fabricant. Le Soumissionnaire inclut cette lettre dans son offre, si exigé dans les Règlement de la Cotation.

Date [insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre] DC N° _____ du : [insérer les références de de la Cotation] Variante N° : [insérer le numéro d'identification si cette offre est proposée pour une variante]

A: [insérer le nom complet du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué]

Je soussigné (nom et adresse complète du fabricant)

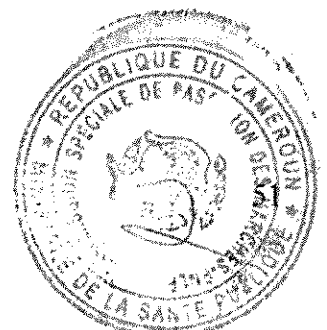
Atteste que la société (nom et adresse complète) est habilitée à commercialiser nos produits (ou le cas échéant) dispose d'un agrément.

Nous confirmons toutes nos garanties et nous nous portons garant pour les fournitures offertes.

Signature

En date du.....

Jour de.....



ANNEXE N°6 : LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

[Lieu, date]

À : [Nom et adresse du maître d'ouvrage]

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, [titre à préciser], avons l'honneur, conformément à votre Demande de Cotation N°du.....relative à....., de vous soumettre ci-joint, notre proposition technique pour la fourniture objet de ladite Demande de Cotation

Au cas où cette proposition retiendrait votre attention, nous sommes entièrement disposés, sur la base du personnel proposé à entamer des négociations pour la meilleure conduite du projet.

Aussi, prenons-nous un ferme engagement pour le respect scrupuleux du contenu de ladite proposition technique, sous réserve des modifications éventuelles qui résulteraient des négociations du contrat.

Veillez agréer, Madame/Monsieur....., l'expression de notre parfaite considération./-

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom du Candidat :

Adresse :

